

Fiche pratique PAYSAGE

Principes d'actions possibles pour l'aménagement du territoire et le projet de paysage



PERCEPTIONS

« Le paysage, un outil d'action pour son territoire »



Les fiches pratiques PAYSAGE alimentent la partie opérationnelle de l'Atlas des paysages de l'Isère. Elles préconisent des **principes d'aménagement déclinés en actions** thématiques, destinés à **faciliter la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère**, proposés pour chacune des 47 unités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Isère.

Les principes d'aménagement des fiches thématiques doivent avant tout répondre à une réflexion **globale et transversale**, traduite par les objectifs de qualité paysagère. Les principes de cette thématique doivent donc s'articuler aux autres thématiques pour concrétiser pertinemment un projet de paysage et de territoire.

Les fiches pratiques présentent les actions permettant la mise en œuvre des principes d'aménagements, auxquels sont associés outils et procédures réglementaires et leur déclinaison possible dans les différents documents opérationnels (SCoT, PLUi, PLU, MAE, plans de gestion, etc.) :

C Documents cadres

Les documents cadres fixent, sur un périmètre déterminé, les grandes orientations prises pour la qualité du territoire. Les objectifs sont choisis de manière collégiale.

R Outils réglementaires

Les outils réglementaires sont issus des codes et des lois de l'environnement et de l'urbanisme, des protections territoriales dont les mesures s'étendent à des échelles différentes en fonction de l'outil (site, commune, département, etc.).

G Outils de gestion

Les outils de gestion sont des mesures concrètes applicables à différentes parties de territoire, des contrats, conventionnements ou plans inter-échelles.

COMMENT SE SERVIR DES FICHES PRATIQUES ?

Principe d'aménagement

Schéma, illustration
Exemples d'applications de l'action à une ou plusieurs parties de territoire

Outils d'actions
leviers réglementaires, documents cadres et outils de gestion à saisir selon l'action préconisée

1 Donner à voir le paysage

PERCEPTIONS

Favoriser le maintien et la création de cônes de vue sur les éléments emblématiques

- Maintenir des cônes de vues dans la ville, des fenêtres sur le grand paysage
- Aménager les belvédères naturels
- Aménager des belvédères construits

Fenêtres paysagères

- Défrichage et taille de la végétation existante
- Élaborer un plan de gestion
- Entretien régulièrement les cadres des vues

Taille / défrichage des végétaux invasifs obstruant la vue

- Sensibilisation et maintien de la qualité du paysage perçu

Belvédère naturel

Un belvédère naturel désigne un lieu qui domine le territoire par sa hauteur d'où l'on peut contempler une vaste étendue.

- > Valoriser, rendre accessible et sécuriser un cadre de vue existant.
- > Appui sur l'existant, travaux limités

Quelques exemples :

- Sommet
- Promontoire
- Parc naturel

Belvédère construit et balcon

Plateforme suspendue, invite à la contemplation et donne une spécificité attractive à la commune.

- > À placer dans les lieux ouverts sur les paysages disposant de peu d'espace (extension de l'espace public). Construit sur le sommet d'une élévation ou conçu pour se hisser en hauteur, il se dissimule ou s'élève dans le paysage pour offrir une vue dégagée sur les environs.

Le belvédère construit se dessine de plus en plus dans le paysage.

Quelques exemples :

- Passerelle
- Kiosque
- Promontoire

OUTILS D'ACTION

- Plan local d'urbanisme ou Plan local d'urbanisme intercommunal
- SCoT Schéma de cohérence territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Sites patrimoniaux remarquables avec leurs plans de gestion
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Observatoire photographique des paysages
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Plans de gestion différenciés des espaces verts
- Espaces naturels sensibles départementaux et communaux

- Alignements d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Éléments paysagers Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme



Traités et lois pouvant être saisis pour faire valoir une action :

- 1906** Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites (complétée et confortée par la loi de 1930)
- 1976** Loi sur la protection de la nature qui a institué les Espaces Naturels Sensibles, confortée en 1995 dans le code de l'urbanisme.
- 1983** Loi relative à la répartition des compétences
- 1985** Loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne (complétée par la loi Montagne II de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne de 2016)
- 1986** Loi littoral
- 1992** Loi sur l'Eau
- 1993** Loi Paysage
- 1999** Loi d'Orientation agricole
- 2000** Convention Européenne du Paysage
- 2009/10** Grenelle de l'environnement 1 et 2
- 2014** Loi ALUR, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- 2016** Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- 2021** Loi Climat et Résilience, qui prévoit le principe de « Zéro Artificialisation Nette » des sols

Les principaux partenaires techniques intervenant auprès des porteurs de projet de paysage (publics ou privés) :

- **OFB** (Office Français de la Biodiversité)
<https://www.ofb.gouv.fr/>
- **MIQCP** (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)
<https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
<https://www.eaurmc.fr/>
- **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes>
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-de-l-Isere>
- **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- **DRAAF** (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>
- **DDT** (Direction Départementale des Territoires)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires>
- Le Commissariat de massif des Alpes
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Le-commissariat-de-massif-des-Alpes>
- **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
<https://www.cerema.fr/fr>
- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
<https://www.ademe.fr/les-defis-de-la-transition/urbanisme-durable/>

Les collectivités locales :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- Le Département de l'Isère
<https://www.isere.fr/>
- Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Communes de l'Isère
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires/Organisation-administrativeGeographie-et-Population/Organisation-administrative>

Autres acteurs locaux :

- Parc national des Ecrins <https://www.ecrins-parcnational.fr/>
- Parc naturel régional de Chartreuse <https://www.parc-chartreuse.net/>
- Parc naturel régional du Vercors <https://www.parc-du-vercors.fr/>
- ONF (Office National des Forêts) et son service RTM (Restauration des Terrains en Montagne)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/ONF2/Office-National-des-Forets-ONF>
- Fédération des Alpagnes de l'Isère <https://www.alpages38.org>
- CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) <https://cbn-alpin.fr>

Les acteurs du foncier :

- SAFER Isère - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural <https://safer-aura.fr/>
- Les Établissements Publics Fonciers (Locaux) : EPFL du Dauphiné, EPFL de la Savoie, l'EPFL de l'ouest Rhône Alpes (EPORA) <https://www.epfl-dauphine.fr/> <https://www.epfl73.fr/> <https://www.epora.fr/>

Les chambres consulaires :

- La Chambre d'Agriculture de l'Isère <https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/>
- Les chambres de commerce et d'industrie de Grenoble et du Nord-Isère <https://www.grenoble.cci.fr/> ; <https://www.ccinordisere.fr/>
- La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Isère <https://www.cma-isere.fr/>

Autres acteurs intervenant à l'échelle départementale :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Isère
<https://caue-isere.org/>
- Le CEN (Conservatoire des espaces naturels) de l'Isère
<https://www.cen-isere.org/>
- Les Agences d'Urbanisme : AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) <https://www.aurg.fr/> et **UrbaLyon** (Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise) <https://www.urbalyon.org/fr>
- Les bureaux d'études (paysagistes concepteurs, architectes, architectes du patrimoine, urbanistes, écologues, géographes, sociologues,...) **Fédération Française du Paysage** <https://www.f-f-p.org/la-ffp/Maison-de-l-Architecture-de-l-Isere> <http://ma38.org/>
- Les associations intervenant par exemple dans les domaines de :
 - la nature et la biodiversité
 - l'habitat participatif
 - la filière forêt-bois
 - etc...



Publications locales :

Base de données sur le territoire Isérois

- Géoportail de l'urbanisme donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Le site Géoportail, un portail national de la connaissance du territoire mis en oeuvre par l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- L'atlas des patrimoines <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- Base de données publiques ouverte en Isère <https://opendata.isere.fr/pages/accueil/>
- Base de données publiques ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes https://www.data.gouv.fr/accueil/base_territoriale/
- Carte des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (ENS) http://carmen.carmencarto.fr/94/ENS_CG38.map
- Centre de Ressources Régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
- Plateforme de diagnostic alimentaire de sa commune <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
- Atlas des Territoires, cartes générales du département de l'Isère produites par la DDT ou d'autres organismes <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires>
- Nature Isère, espace de découverte et de partage <https://www.nature-isere.fr/>

Quelques outils d'aide à la décision et sources d'inspiration

- Les plateformes d'aides pour les subventions proposées par l'État et par le Département de l'Isère <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> <https://www.isere.fr/aides-et-subventions>
- Outil pour rafraîchir la ville mis en ligne par l'État <https://plusfraichemaville.fr/>
- Outil "Nature en Ville", restaurer et valoriser la nature en ville - Plante & Cité <https://www.nature-en-ville.com/agir>
- Collectif Paysages de l'Après-Pétrole <http://www.paysages-apres-petrole.org/>
- Centre de Ressources sur l'arbre (urbain et champêtre) réalisé par l'URCAUE AURA <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/arbres/arbre-urbain/>
- Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) : pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets (chantiers, aménagements urbains, conception architecturale) <https://comite-u2b.lpo-aura.org/guides-biodiv-bati/>
- Intégrer une approche santé dans les documents de planification et les projets urbains en Auvergne-Rhône Alpes réalisé par la DREAL et l'ARS AURA <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/integrer-une-approche-sante-dans-les-documents-de-a23956.html>
- Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Isère : l'observatoire, les publications, la vidéothèque <https://caue-isere.org/nos-publications>
- Valeurs d'exemples - Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement Auvergne-Rhône-Alpes - galerie des primés, UR CAUE AURA. <https://urcaueaura.plateformecandidature.com/> <https://www.youtube.com/channel/UCYPzeTOKmxpseMhwU5yhkhQ>
- Gestion raisonnable des espaces communaux - Gentiana <http://www.gentiana.org/site:gestion>
- Centre de Ressources pour la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous>

Poursuivre la découverte des paysages de l'Isère

- Archives départementales de l'Isère <https://archives.isere.fr/page/expositions-passees>
- Portail des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère <https://biodiversite.isere.fr/>
- Portail culturel du Département de l'Isère <https://culture.isere.fr/>
- Portail des collections des musées du Département de l'Isère <https://collections.isere.fr/>
- Atlas du patrimoine de l'Isère *Edition papier uniquement. Musée Dauphinois. Sous la direction de Chantal Mazard. Editions Glénat, 1998. 336 p.*
- Paysage>Paysages : les 4 Saisons de cet événement culturel du Département de l'Isère, 2016-2020 <https://paysage-paysages.fr/>
- Archistore : une application qui propose une découverte des paysages sous forme de balades augmentées : une histoire militaire qui a façonné la ville de Grenoble, l'histoire de Voiron au fil des rues, ... <https://caue-isere.org/article/parcours-archistore-destination-isere-reveler-les-histoires-de-nos-paysages-naturels-et-batis>

Publications locales :

- Plan Paysage Chartreuse : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>
- Plan Paysage Trièves : https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/OQP%20et%20programme%20d%27actions_juin%202015_Communaute%20C3%A9%20de%20communes%20du%20Trieves.pdf
- Plan Paysage Matheysine : <https://www.ccmatheysine.fr/web/economie-et-tourisme/amenagementsterritoire/plan-paysage/>
- Chartes architecturales et paysagères du Pays Voironnais : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/17410139/2-defi-qualite-architecturale-et-paysage-pays-voironnais>
- Chartes architecturales et paysagères du pays de Bièvre Valloire, du Pays du Grésivaudan, de Belledonne consultables au CAUE de l'Isère
- Observatoire Photographique du Paysage (OPP) du Pays Voironnais : <https://www.paysagepaysvoironnais.com/a-proposer/observatoire-photographique-du-paysage-du-pays-voironnais>
- Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage et Biodiversité (OAP PB Thématique) mise en place par Alpes Grenoble Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/610-les-documents-du-plui.htm>
- Atlas des paysages Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/preambule-sur-les-documents-de-connaissances-des-a1352.htm>



PRINCIPES D' ACTIONS POSSIBLES

- 1 Donner à voir des **points de vues** sur le paysage
- 2 **Sensibiliser les publics** aux questions posées par le paysage

Enjeux paysagers à l'échelle du département

- Les effets de covisibilité entre les bourgs et les éléments remarquables
- La lecture des paysages, les vues emblématiques sur les grands paysages et les éléments patrimoniaux (naturels et bâtis)
- La transition touristique et l'attractivité des territoires : une offre diversifiée et adaptée aux spécificités paysagères locales
- Les liens culturels et fonctionnels entre les territoires

Nomenclature

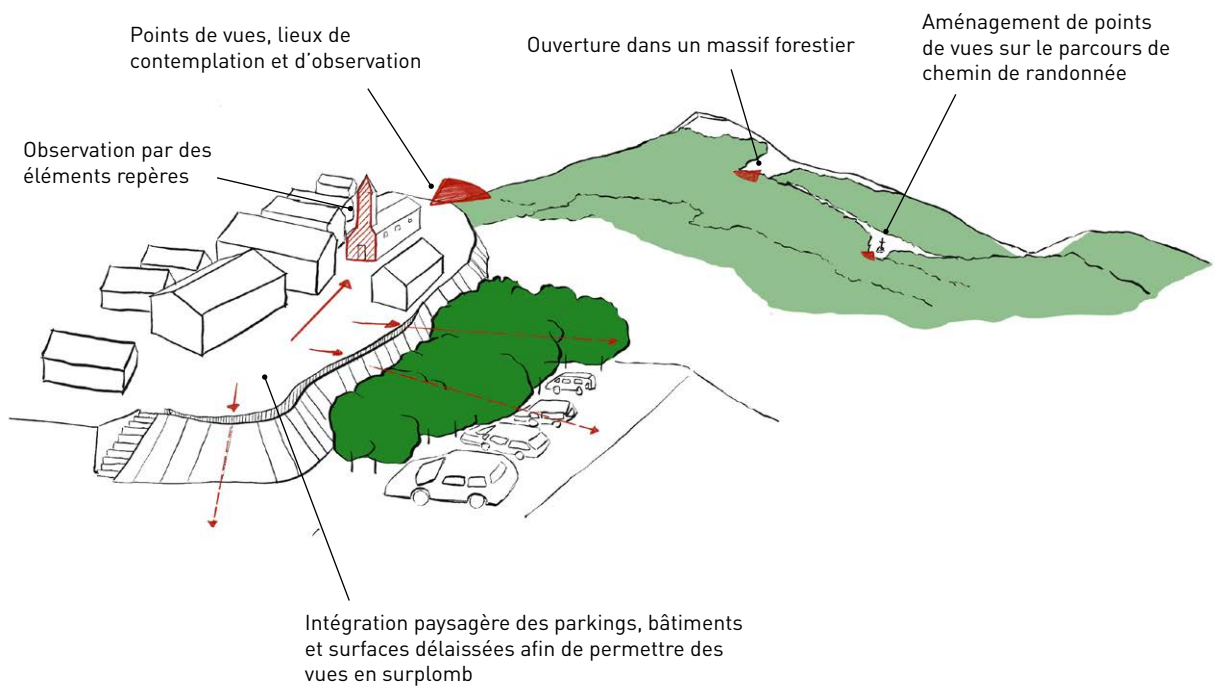
- R** Outils réglementaires
- C** Documents cadres
- G** Outils de gestion

1 Donner à voir des points de vues sur le paysage

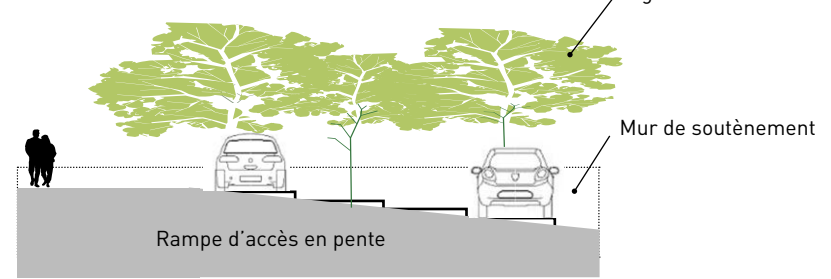


Valoriser les situations de balcons et les points de vue lointains

- Favoriser, créer des lieux de contemplation et d'observation
- Ouverture paysagère stratégique dans les massifs forestiers
- Aménagement de points de vues sur le parcours d'un chemin de grande randonnée
- Soigner l'insertion dans le paysage des parkings, des bâtiments
- Mettre en lumière les lieux d'observations par des éléments repères

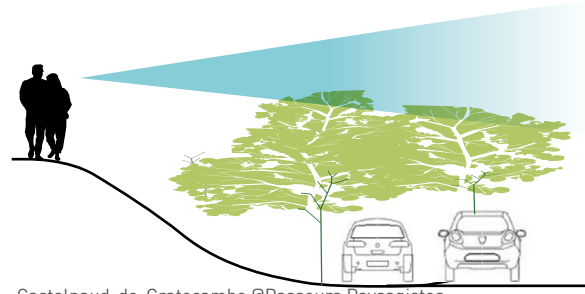


Dans la pente : principe d'insertion



Castelnaud-de-Gratecambe @Passeurs Paysagistes

Vue en surplomb : principe d'écran par couvert végétal



Castelnaud-de-Gratecambe @Passeurs Paysagistes



Castelnaud-de-Gratecambe @Passeurs Paysagistes

OUTILS D'ACTION

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

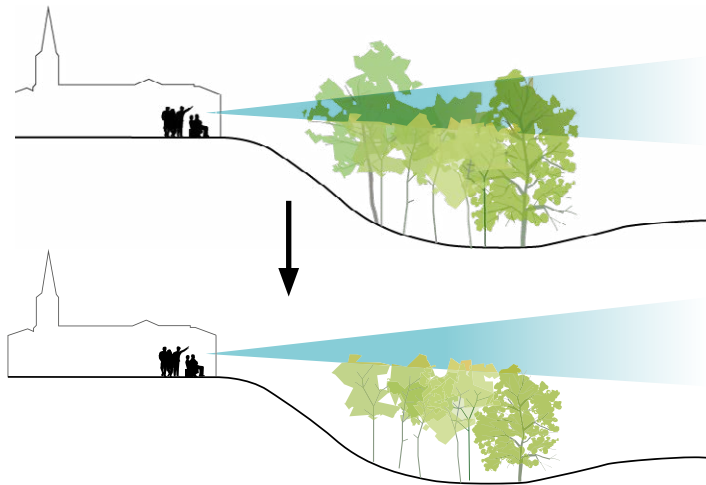
- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme

Favoriser le maintien et la création de cônes de vue sur les éléments emblématiques

- Maintenir des cônes de vues dans la ville, des fenêtres sur le grand paysage
- Aménager des belvédères naturels
- Aménager des belvédères construits

Fenêtres paysagères

- Défrichage et taille de la végétation existante
- Élaborer un plan de gestion
- Entretenir régulièrement les cadres des vues



- Taille / défrichage des végétaux invasifs obstruant la vue
- Sensibilisation et maintien de la qualité du paysage perçu

Belvédère naturel

Un lieu qui domine le territoire par sa hauteur d'où l'on peut contempler une vaste étendue.

- > Valoriser, rendre accessible et sécuriser un cadre de vue existant.
- > Appui sur l'existant, travaux limités

Quelques exemples :

- Sommet
- Promontoire
- Parc naturel



Belvédère de Frise.



Belvédère de Frise.

Belvédère construit et balcon

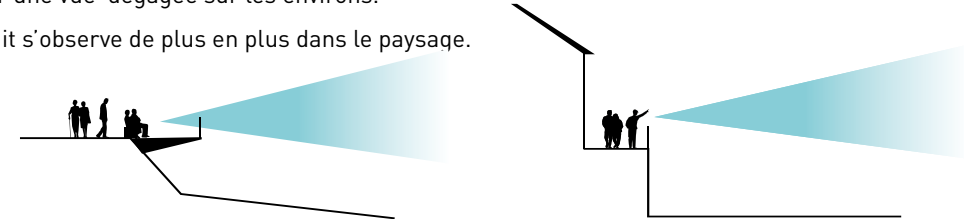
Des installations plus ou moins temporaires ; comme une plateforme suspendue, invitent à la contemplation et donne une spécificité attractive à la commune.

> À placer dans les lieux ouverts sur les paysages disposant de peu d'espace (extension de l'espace public). Construit sur le sommet d'une élévation ou conçu pour se hisser en hauteur, il se dissimule ou s'élève dans le paysage pour offrir une vue dégagée sur les environs.

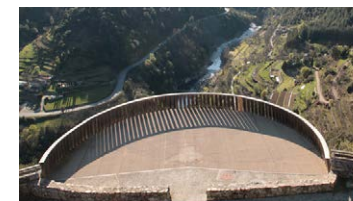
Le belvédère construit s'observe de plus en plus dans le paysage.

Quelques exemples :

- Passerelle
- Kiosque
- Promontoire



Balcon point de vue (Gorges de l'Ardèche).



Belvédère (Gorges de l'Ardèche).



Belvédère du Revard (Chambéry, Savoie).

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme

Donner à voir les paysages depuis les axes traversants en créant des percées / vues pour révéler leurs diversité

Aménager les promenades balcons

Le terme «promenade balcon» désigne des sentiers ayant une ouverture sur le paysage environnant. Ces itinéraires «voies douces» ou uniquement pédestres sont aménagés et balisés pour la découverte du paysage. Ils valorisent un contexte particulier, en promontoire, en gué, etc.

Quelques exemples :

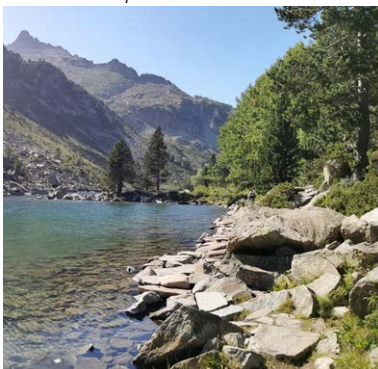
- Itinéraire pédestre
- Promenade de berge
- Sentier de randonnée
- Voie douce
- Voie verte
- Piste cyclable



Chemin en surplomb.



Plateau des Millevaches, Massif Central. Promenade à gué, Parc national des Pyrénées.



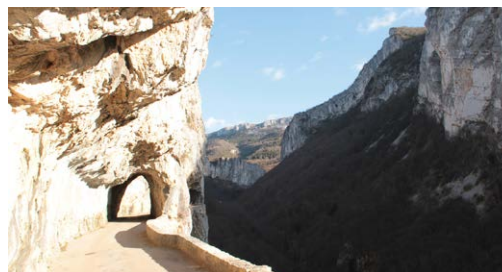
Maintenir et entretenir les routes paysages

La «route paysage» est un axe de découverte de la richesse des paysages et de son patrimoine.

L'itinéraire de la route a pour objectif de mettre en scène les ambiances et vues sur les paysages traversés. Il est spécifiquement aménagé et balisé pour découvrir une succession de points de vue.

Quelques exemples :

- Ouverture paysagère, offrant des points de vue intéressants et variés sur le grand paysage, susceptibles d'être aménagés en points d'arrêt à caractère touristique, pédagogique ou culturel.
- Favoriser un parcours présentant des ambiances variées (unités paysagères)
- Dessiner un itinéraire passant par des sites et paysages emblématiques du département
- Valoriser des villages qui ponctuent ces routes
- Intégrer des équipements routiers au caractère patrimonial
- Privilégier des aménagements sobres
- Améliorer la lisibilité de la route pour améliorer la perception du conducteur



Gorges du Nan, Vercors.



Gorges de la Bourne, Vercors.



Route Napoléon, entre Grenoble et Cannes.



Itinéraire «route paysage» Meurthe-et-Moselle.

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme



Mobilier et signalétique - nouveaux outils interactifs

Signalétique

L'accessibilité aux points de vue doit être travaillée dans l'objectif d'informer, de sensibiliser et de conduire les usagers vers les panoramas.

> Interpeller tout en s'intégrant à son environnement (couleurs, matériaux, etc.).



Exemples de signalisation au sol et en élévation.

Revêtement des accès

> Revêtement de sol spécifique « indicateur »

> Mise en place de panneaux adaptés au contexte paysager



Exemple de signalisation conventionnelle, renforçant l'indication fournie par le revêtement de sol.

Panneaux de lectures de paysages

Démarche de sensibilisation et d'apport de connaissance sur les paysages :

> Mise en place d'outils d'information sur le paysage, le territoire et leurs caractéristiques locales

> Différents supports, matériaux : à mettre en accord avec la charte de signalétique



Lecture des sommets, Le Revard.

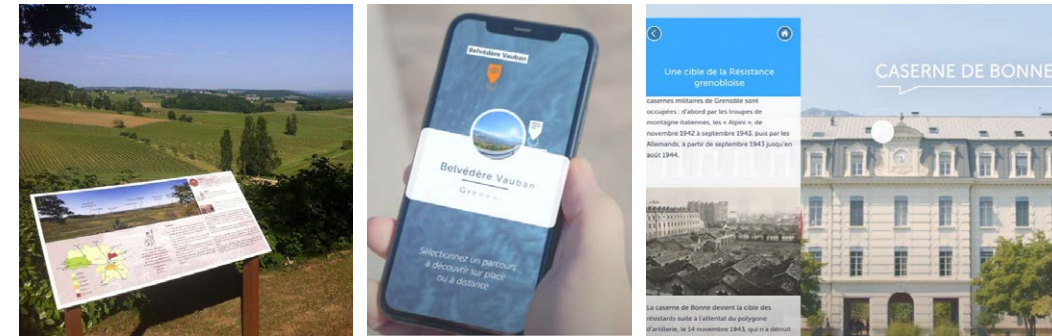
« Les paysages du Pays de Duras », parc et scénographie, Maison des vins de Duras.

Nouveaux outils interactifs

Démarche de sensibilisation et d'apport de connaissance sur les paysages :

> QR Code qui amène vers un site de tourisme

> Visite virtuelle d'un secteur géographique



Parcours Archistoire ©Application mobile pour les visites culturelles. Ex : « Destination Isère » « Révéler les histoires de nos paysages naturels et bâtis » @Caua Isère

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme

Temps festifs et conviviaux autour du paysage

- S'appuyer sur la dimension festive liée au territoire, sur la relation entre les aménités du paysage quotidien et la gestion du territoire, la valorisation des produits locaux, l'agriculture et la culture locale, les acteurs locaux producteurs de paysage, etc.



Temps festif inaugural pour un jardin partagé. Andernos-les-Bains.

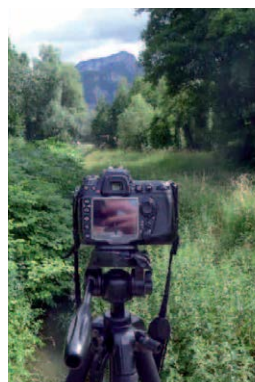


Parcours paysager en bord de Garonne.

Opérations à caractère pédagogique

- Mettre en place des parcours paysagers pour favoriser une lecture transversale des composantes du territoire (urbanisation, agriculture, environnement, etc.) en faisant intervenir des spécialistes (écologie, naturaliste, paysagiste, architecte, historien, etc.)

- Exposition de l'observatoire photographique des paysages
- Regards d'artistes sur le paysage urbain
- Conférence et débat sur les projets en cours



Déjeuner convivial avec les productions des Vergers Salengro. Grenoble.

Observatoire photographique du Paysage -2018 Francis Helgorsky, artiste photographe arpente le territoire. @ Observatoire photographique du Paysage du Pays Voironnais



Réunion débat sur les paysages de la commune avec les habitants. St Appolinaire.

Exposition «Perspective Paysages», Médiathèque Philippe Vial de Voiron 2017 Un florilège des points de vue exprimés en 2017, grâce à plusieurs approches thématiques qui donnent la parole aux différents acteurs des paysages du Pays Voironnais. @Observatoire photographique du Paysage du Pays Voironnais



- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme



Impliquer le public sur les actions de paysage

> Valoriser les projets locaux et de proximité incluant l'aménagement de jardins partagés, potagers participatifs, végétalisation des rues...)
 > Inciter à la plantation en ville par la « charte de végétalisation des espaces publics » et les « permis de végétaliser », des guides pratiques (aide à la mise en place, consignes et bonne pratique pour la végétalisation de rue...), etc.

La démarche pédagogique de végétalisation consiste à inviter les habitants à l'embellissement de leurs cadres de vie et offrir la possibilité de les sensibiliser à la nature et à son cycle, par l'installation de dispositifs simples, appropriables par tous.

Quelques exemples :

- Création de verger et potager dans les écoles
- Plantation de forêt urbaine
- Jardin en bacs
- Mur végétalisé
- Jardin partagé
- Promenade plantée



Collège des Bruyères, Paris.



Strandkanten, Tromsø (No).



Jardin partagé en coeur d'îlot, Lyon Confluence, France).



Mur végétal, Angers.

Diffuser la politique des paysages et les informations collectées en lien avec le paysage

> Mettre en place des lieux d'accueils et des petits pôles de quartier sur le fonctionnement de l'urbanisme et le sens des aménagements.

> Expérimentation culturelle pour sensibiliser au paysage avec le recours d'artistes et de professionnels de l'aménagement à l'échelle du département (exemple avec l'évènement « Paysage - Paysages ». Lien vers l'évènement : <https://paysage-paysages.fr/>)



Affiche de la saison 3 de « Paysage - Paysages ». Département de l'Isère.

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Schémas directeurs (des déplacements) des modes doux
- SPR Sites Patrimoniaux Remarquables avec leurs plans de gestion
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- L'observatoire, les publications et la vidéothèque du CAUE de l'Isère
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

- Allée / alignement d'arbres Article L.350-3 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers l'Article L.123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme